

**Convention relative à une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)
visant à la résorption de l'habitat précaire (squats occupés par des Roms)
sur l'agglomération bordelaise**

Préambule

Depuis de nombreuses années, différentes formes d'habitat précaire se sont développées dans l'agglomération bordelaise, tels que des hébergements de fortune ou des squats d'immeubles vacants, principalement occupés par des populations en très grande difficulté et aux statuts très divers, nationaux sans abri ou ressortissants étrangers (demandeurs d'asile, déboutés, Roms,...). La plupart des bâtiments appartiennent à la CUB.

Devant la multiplication de ces occupations illicites et le caractère parfois extrêmement précaire et dangereux en matière de salubrité et de sécurité, les collectivités locales concernées et l'Etat souhaitent engager une démarche de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour résorber ces situations d'habitat précaires et proposer des solutions pérennes pour les ménages pouvant s'inscrire dans un parcours d'insertion.

Pour répondre à ces situations de mal logement, la méthode d'intervention mise en place par l'Etat et les collectivités locales repose sur :

- un dispositif de traitement d'urgence du squat situé avenue Thiers à Bordeaux : réalisation de diagnostics individuels par le COS à compter du 23 octobre 2009, premier rendu attendu fin novembre 2009
- une étude – diagnostic visant à consolider la connaissance des squats de l'agglomération et à construire les outils et le partenariat nécessaires au traitement des situations (lancement avant fin 2009)
- une MOUS – publics Roms afin de traiter les situations des familles bulgares et roumaines
- une MOUS pour traiter les autres publics présents dans les squats (notamment jeunes en difficultés) dont les modalités de mise en œuvre sont en cours de réflexion notamment et qui pourraient être intégrées au PDALPD.

La présente convention a pour objet la mise en œuvre de la « MOUS – squats Roms » et vise donc le traitement des situations d'habitat précaires qui concernent des publics étrangers, essentiellement en provenance d'Europe de l'Est, Roms principalement.

L'Etat assure le pilotage de cette action en collaboration étroite avec les collectivités, notamment la CUB et la ville de Bordeaux qui co-financent la MOUS.

L'association le COS¹ (Centre d'Orientation Sociale) est l'opérateur social en charge de la MOUS.

¹ L'association gère des établissements sociaux et médico-sociaux (plusieurs sites en France) et intervient spécifiquement auprès des personnes étrangères. En Gironde, le COS gère notamment un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA - 197 places), une structure d'hébergement d'urgence de 30 places avec un dispositif hôtelier de 45 places, un service formation spécialisé dans l'apprentissage linguistique et l'insertion.

Article 1 – Objectifs de la MOUS

1.1 Objectifs généraux

- sur la base de l'état des lieux global des squats (cf. étude – diagnostic et connaissances des acteurs), réaliser un diagnostic individuel des ménages et identifier les ménages qui feront l'objet d'un suivi au titre de la MOUS
- proposer un accompagnement social aux familles volontaires pour une insertion sur le territoire
- proposer pour ces ménages des solutions adaptées et pérennes, mettant fin aux situations de squat et visant à l'hébergement et/ou au relogement des ménages

1.2 Populations concernées

Populations étrangères « sans abri » en provenance de Roumanie ou Bulgarie, recourant à l'occupation illicite de bâtiments (squats). Cette population est évaluée à environ 900 personnes.

Le diagnostic identifiera les ménages en capacité d'insertion sur le territoire français et motivés et volontaires pour intégrer la démarche.

1.3 Périmètre

La mission porte sur les communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux concernées par la problématique.

Article 2 – Contenu de la mission

2.1 Phase de diagnostic

Dans cette phase de diagnostic, le COS interviendra en lien avec ses partenaires associatifs (Samu social, ADAV, Médecins du Monde, Procom...) et les services sociaux intervenant auprès de ces ménages.

- ✓ évaluation globale de l'occupation et du fonctionnement du squat
- ✓ identification des ménages appelés à rejoindre le dispositif : appréciation de la volonté de retour dans le pays d'origine ou d'intégration en France
- ✓ réalisation de diagnostics individuels complets sur la situation sociale des personnes (situation familiale, juridique, financière, scolarisation, santé, emploi, formation..) et définition d'un projet en matière d'hébergement / logement adapté à chaque famille

2.2 Phase d'accompagnement et de recherche de solutions adaptées : définition d'un projet d'hébergement et/ou habitat adapté et d'un projet d'insertion

Sur la base de la phase de diagnostic, le COS établira des préconisations en matière d'hébergement et/ou relogement et en matière d'accompagnement social des familles.

Les préconisations porteront sur des solutions opérationnelles, qui pourront le cas échéant se succéder dans le temps avant d'aboutir à une solution adaptée et pérenne : un hébergement d'urgence très transitoire (hôtels, centres d'hébergement d'urgence...) en mobilisant le droit commun quand c'est possible, un hébergement de stabilisation (avec le cas échéant des solutions « innovantes »), un habitat adapté...

L'Etat et les collectivités devront apprécier la faisabilité des préconisations ; la recherche de solutions sera engagée après validation par le comité de pilotage et définition des rôles respectifs de chaque acteur dans cette phase (institutionnels, opérateur de logement social, COS...).

L'opérateur de la MOUS aura la double mission :

- sur le volet social, de faire émerger les besoins des ménages, à construire avec eux un projet d'insertion et de logement adapté
- sur le volet technique : en lien avec les acteurs concernés (communes, services de l'Etat, opérateur de logement social...) : centralisation du travail de prospection et du repérage des opportunités immobilières et foncières mené par l'Etat, les collectivités ou les opérateurs HLM, assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le montage des projets (notamment financements mobilisables : investissement et fonctionnement, gestion)

Pour la réalisation et la réussite de cette phase, l'Etat et les collectivités locales partenaires de la MOUS apporteront au COS un soutien institutionnel à travers notamment :

- la procédure d'obtention des titres de séjour et des autorisations de travail pour les ménages en capacité d'en disposer (Etat)
- la communication du projet vers les services sociaux du Conseil Général et le secteur associatif (Etat)
- le montage opérationnel des solutions d'hébergement ou de d'habitat adapté (Etat, CUB, villes)

Article 3 – Pilotage, suivi et évaluation

Un comité de pilotage présidé par le Préfet associera les institutions publiques et les responsables concernées : CUB, villes, Conseil général...

Il aura pour fonction de valider les propositions d'action et de suivre le déroulement de la MOUS.

Son rôle de validation préalable du comité de pilotage interviendra notamment à 2 étapes :

- sur la base des éléments de diagnostic fournis par le COS, identification des ménages relevant d'un traitement au titre de la MOUS et pour lesquels le COS

poursuivra son accompagnement en vue de bâtir un projet d'hébergement ou de relogement

- validation des préconisations établies par le COS en matière de solution adaptée

Le comité de pilotage sera également le lieu du partage de la connaissance et devra permettre une mise en commun des sources d'information disponibles.

Un comité technique de suivi de la MOUS se réunira une fois par mois pour le suivi de la mission et la préparation des comités de pilotage. Il est composé du COS, de la DDASS, de la DDE, de la CUB, du CCAS de Bordeaux.

Son secrétariat est assuré par le COS.

Le COS établira :

- un état des lieux mensuels actualisé
- des comptes-rendus trimestriels de sa mission
- les documents destinés à alimenter les réflexions du comité de pilotage
- un document de capitalisation des entretiens individuels, permettant une meilleure connaissance des populations Roms

Article 4 – Durée de la MOUS

La totalité de la mission se déroulera sur une durée de 18 mois à compter de décembre 2009.

La mission est découpée en 2 tranches :

- tranche 1 « expérimentale » d'une durée de 6 mois (décembre 2009 – mai 2010) : intervention sur des sites prioritaires, sur une population d'environ 100 ménages (100 diagnostics individuels et nombre non défini à ce jour de ménages suivis en phase de recherche de solution) .
Cette phase expérimentale permettra d'affiner la méthodologie d'intervention de la MOUS et l'estimation des moyens à mettre en œuvre. Parallèlement, l'étude – diagnostic générale sur les squats permettra de quantifier exactement le reste des situations à traiter.
- tranche 2 d'une durée de 12 mois à compter de juin 2010 : diagnostics et traitement des situations non prises en charge dans la phase 1. Cette phase donnera lieu à un avenant à la présente convention.

Tableau de présentation de l'ensemble de la démarche (Tranches 1 et 2 et accompagnement)

	DECEMBRE 09	2009-12-0220009	JANVIER 2010	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER 2011	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	
Mise en place projet, recrutement équipe																				
Comité pilotage : choix des premiers squats	●			●			●			●			●			●				
Comité technique			X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Présentation démarches dans les squats	●		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Diagnostic social et propositions	●		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Finalisation démarche diagnostic Bilan																				
Accompagnement individualisé			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sessions d'informations collectives			●		●		●		●		●		●		●		●		●	
Finalisation de l'accompagnement, bilan																				

Article 5 – Moyens, coût et financement

Le présent article porte sur la phase 1 décrite ci-dessus (6 mois) :

✓ **Moyens affectés par le COS à la mission :**

Moyens humains :

Postes	ETP	Heures		Fonction
		annuelles	hebdo	
Coordonateur	0.40	365	14	Gestion et conduite de projet, communication, recherche, montage d'action, liens institutionnels...
Travailleur social	0.75	683.	26	Evaluation individuelle, lien partenaires (PMI, MDSI...)
Traductrice	0.27	250	10	Assistance lors des entretiens
PROCOM	0.27	250	10	Pour le COS et par convention : - accompagnement du COS première visite squat - réalisation du diagnostic global de chaque squat - accompagnement aux démarches de première urgence (AME, scolarisation...)
ADAV	0.10	96	4	Pour le COS et par convention : - gestion d'un groupe de parole pour faire exprimer les besoins des usagers - gestion d'un groupe d'expression sur la base d'un support culturel

				- accompagnement de la démarche avec un éclairage ethnologique et scientifique
Secrétariat	0.16	150	6	Gestion du suivi administratif des dossiers

Pour ce qui concerne l'accompagnement des familles, du personnel du COS sera mobilisé pour la mise en place des mesures d'accompagnement individuelles :

- 1 chargé d'insertion,
- 1 CESF

Le personnel cadre du COS assurera une assistance technique aux personnel affecté à la MOUS :

- référent hébergement logement : Pierre LIEVAL, adjoint CADA et hébergement
- référent emploi insertion : Nadine LESPARRÉ, adjointe COS formation
- référent enfance : Marie Noëlle MAILLARD, adjointe MECS

Ces 3 référents seront en charge :

- d'aider l'équipe dans la conceptualisation des projets
- d'apporter une expertise sur un sujet
- de faciliter l'accès au réseau de partenaires
- d'accompagner le montage d'opérations liées à l'action (formation...)

Moyens matériels :

- 2 bureaux, 52 Rue des treuils à Bordeaux
- matériel informatique et bureautique
- véhicules de service

Partenariat :

Ce projet s'inscrit dans une logique partenariale forte notamment avec Médecins du Monde, mais aussi le SAMU social, le CAIO, l'ensemble des services du Conseil Général, les CCAS, les associations caritatives, ...

Autres outils :

Le COS mettra en place des sessions d'informations sur les droits et devoirs pour une durée globale de 96 heures.

✓ **Coût de la mission (tranche 1) : 75 000 €**

Estimation du coût par ménage : 1400 € en moyenne (phase diagnostic et recherche de solution)

BUDGET GLOBAL MOUS ROMS	Période (18 mois)	Tranche 1 (6 mois)	Tranche 2 (12 mois)
Diagnostic et préconisation	105190	52595	52595
Charges de personnel	79729	39865	39864
Prestation de service PROCOM	12500	6250	6250
Prestation de service ADAV	4800	2400	2400
Charges de fonctionnement	8160	360	360
Accompagnement : base 50 mesures	37500	18750	18750
Sessions d'information	4800	2400	2400
Evénement culturel	2510	1255	1255
Total MOUS diagnostic	150000 €	75000 €	75000 €

✓ **Financement de la tranche 1 :**

- Etat (DDE MOUS) : 45 000 € (taux de subvention dérogatoire de 60 %)
- CUB : 22 000 € (30%)
- Ville Bordeaux : 8 000 € (10%)

Fait à Bordeaux, le

Le Préfet,

Le Président de la Communauté Urbaine de
Bordeaux,

Le Maire de Bordeaux,

Le Président du COS,